

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS

Envoyé en préfecture le 20/02/2017

Publié en préfecture le 20/02/2017

Affiché le

ID : 033-213301955-20170207-042017-DE

N° : 04/2017

**Objet : Proposition LE RÉPUBLICAIN**  
**- Participation aux évènements -**

L'an deux mille dix-sept, le sept février, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en son lieu habituel, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 12 - Votants : 12 - Pour : 12 - Abstention : 0 - Contre : 0

PRÉSENTS : Jean Pierre BAILLÉ, Lucienne BIES, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÛE, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Christian MAUBARET, Roseline PIGANIOL

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Patrick BAYLET, Christian BEZOS, Christine ESPAGNET.

Secrétaire de Séance : Dominique MARROT.

**Convocation du 31 janvier 2017.**

L'hebdomadaire « LE RÉPUBLICAIN » propose une offre de communication groupée : commune et associations, d'une demi-page pour les manifestations suivantes : Foire de la Sainte Catherine, Foire aux chapons et Marché Nocturne. Le coût de cette parution serait de l'ordre de 557,00 € HT et pourrait être partagé à part égale : 50% commune et 50 % association.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la participation de la commune à hauteur de 50 % aux frais de communication proposés par LE RÉPUBLICAIN pour les manifestations Foire de la Sainte Catherine, Marchés Nocturnes et Foire aux Chapons.

*Le Maire,*

- \* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- \* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

A Grignols, le 16 février 2017.

Le Maire,

Jean Pierre BAILLÉ

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Patrick CHAMINADE

